

ÉRIC GARNIER

L'HOMOPARENTALITÉ EN FRANCE

LA BATAILLE DES NOUVELLES FAMILLES

éditions

THIERRY MARCHAISSE

Extrait de la publication

L'HOMOPARENTALITÉ EN FRANCE

LA BATAILLE DES NOUVELLES FAMILLES

ÉRIC GARNIER

L'HOMOPARENTALITÉ EN FRANCE

LA BATAILLE DES NOUVELLES FAMILLES



éditions

THIERRY MARCHAISSE



© 2012 Éditions Thierry Marchaisse

Conception visuelle : Denis Couchaux

Mise en page intérieure : Anne Fragonard-Le Guen

Dessin de Perrine Rouillon, page 112

Éditions Thierry Marchaisse

221 rue Diderot, 94300 Vincennes

www.editions-marchaisse.fr

Diffusion : Harmonia Mundi

À ma fille, à sa mère

« J'aurai au moins appris cela grâce à l'expérience : si quelqu'un avance en toute confiance dans la direction de ses rêves et s'efforce de mener la vie qu'il a imaginée, il rencontrera un succès auquel il ne se serait pas attendu aux heures ordinaires. Il laissera des choses derrière lui, franchira une frontière invisible. De nouvelles lois universelles et plus libérales commenceront à s'établir d'elles-mêmes autour de lui et en lui. Ou bien les lois anciennes seront améliorées et interprétées en sa faveur dans un sens plus libéral – il vivra alors à un niveau plus élevé de l'existence. »

Henry David Thoreau
(1817-1862)

AVANT-PROPOS

Depuis le vote du Pacs en 1999, l'homoparentalité n'est plus de l'ordre du tabou. Mais pour qu'elle entre dans les mœurs et soit dotée d'un cadre législatif solide, elle doit encore vaincre nombre de réticences et de préjugés. Car certains jugent toujours sa mise en œuvre impensable. « Impensable parce qu'impensée », rétorque à juste titre le sociologue Éric Fassin. Si 64 % des Français approuvaient le mariage homosexuel en 2004, leurs élus sont nettement plus frileux^{1*}. La majorité des députés de droite restent opposés à toute évolution favorable au mariage gay et à l'homoparentalité, comme ils résistent à la moindre modification des lois de bioéthique, au nom d'un peuple qui a manifestement évolué plus vite qu'eux.

Cet ouvrage s'adresse à tous ceux qui désirent se forger une opinion éclairée sur ce qui est devenu désormais une question politique et un débat de fond, mettant en jeu simultanément la réécriture de la loi, l'éthique de notre société et la vie affective des individus qui la composent. Il est polyphonique, en ce sens qu'il comprend de nombreux entretiens, souvent fort riches,

* Les notes numérotées étant essentiellement des références, elles ont été rassemblées en fin de volume.

mais aussi un état des lieux le plus complet possible des divers points de vue.

On trouvera donc ici bien d'autres voix et analyses que la mienne, celles d'experts, comme de citoyens concernés, issus de tous les horizons : philosophes, sociologues, médecins, psychanalystes, juristes, religieux, scientifiques, politiques, journalistes, écrivains, témoins, etc.

En faveur et à l'encontre de mon objectivité, je dois préciser d'emblée deux choses. La première est que j'ai coprésidé de 2002 à 2008 l'Association des parents gays et lesbiens (APGL) qui a attiré depuis ses débuts en 1986 quelque six mille adhérents. C'est à ce titre que j'ai opté presque partout pour le « nous » collectif plutôt que le « je » dans les pages qui suivent.

La seconde est que je suis père d'une fille née en 1991. J'ai rencontré une femme homosexuelle, en couple depuis plus de dix ans, dont le désir d'être parent était aussi vif que le mien. Cette paternité, je la vis encore comme un rêve éveillé. C'est cette chance qui m'a décidé à m'engager, moi qui n'avais jamais milité jusqu'alors, tant il me paraissait injuste et injustifiable que l'État s'autorise à discréditer, en toute légalité, des milliers de femmes et d'hommes homosexuels, légitimement désireux d'être parents.

Donner la vie ou la confier à de nouveaux parents n'est pas un acte anodin. Un simple rapport sexuel peut cependant en décider, si la mécanique fonctionne sans accroc. La nature peut aussi parfois forcer la main d'amants, dénués de tout projet parental préalable. Mais qu'en est-il du côté des couples homosexuels? Peut-on leur confier des enfants adoptés? Peut-on permettre que des femmes fondent une famille en ayant recours à l'insémination avec donneur, comme c'est le cas pour les couples mariés stériles? Enfin, peut-on autoriser les couples portés par un authentique désir d'enfants à recourir, dans un cadre éthique très strict, aux mères porteuses?

C'est un truisme : un enfant né par inadvertance est un cas de figure impossible pour les homosexuels. Ils et elles ont donc besoin que la société s'en mêle. La loi peut dire « non ». C'est en cela que le débat actuel est politique.

VENTS CONTRAIRES

Qu'appelle-t-on *homoparentalité*? Cette expression apparaît dans notre vocabulaire en 1997, fruit d'un débat entre quelques membres de l'APGL. Sa définition est simple : il s'agit des « situations dans lesquelles des enfants sont élevés par au moins un parent homosexuel assumé ». Peu après le débat sur le Pacte civil de solidarité (Pacs), les dictionnaires l'ont inclus dans leurs corpus. Le Grand Robert 2001 indique : « famille dont le couple parental comporte au moins une personne homosexuelle », signe que les mœurs évoluent. Surtout si l'on se réfère à la violence de certaines définitions, pas si lointaines : « Pédérastie : cortège dégoûtant d'ignominies », écrivait l'Encyclopédie Larousse au XIX^e siècle. Et en 1975 encore, « l'inversion sexuelle » était qualifiée d'« anomalie » par le Larousse.

Si le terme d'*homoparentalité* s'est vite imposé, il mérite cependant d'être confronté à celui d'*homoparenté*, qui convient mieux à ce que recouvre en profondeur le débat hexagonal installé depuis 1998. La *parenté* renvoie à la filiation légale : père, mère, fils de, fille de. La *parentalité* est plus large : comme la législation française ignore les familles homoparentales, il fallait disposer d'un concept qui englobe, outre le parent légal, ceux qui sont « comme des parents » mais n'existent pas devant la loi. La parentalité, c'est cette pratique quotidienne de l'accompagnement de

la vie d'enfants qui sont les nôtres, sans pour autant qu'une telle pratique soit reconnue pour tous les « parents ». Les lesbiennes et gays parlent de ce qui existe informellement (l'homoparentalité) mais appellent de leurs vœux une homoparenté encore légalement incomplète*.

Que des enfants aient des parents homosexuels n'a rien de nouveau. César, réputé être, d'après Suétone et Cicéron, « le mari de toutes les femmes et la femme de tous les maris », adopta Octave, qui deviendra l'empereur Auguste.

Le grand Condé, Isabelle de Bourbon-Parme, Junot ont eu des enfants. Monsieur, lui aussi intrépide guerrier et frère de Louis XIV, eut plusieurs enfants, alors qu'il était notoirement homosexuel et très officiellement marié avec la Palatine. Quant à son fils, le régent Philippe d'Orléans, il fut un hétérosexuel de premier rang. Quelques stéréotypes, manque de « virilité » et hérédité de l'homosexualité, sont ainsi vite relativisés.

Plus proches de nous, d'illustres lesbiennes, gays ou bisexuels, cachés ou revendiqués, eurent, ouvertement ou non, des enfants biologiques : Pierre Loti, Daniel Guérin, Louise de Vilmorin, Colette, Thomas Mann, Paul Verlaine, George Sand, Alexandre Dumas, Oscar Wilde (qui s'exila et mourut en France), François Mauriac, Roger Martin du Gard, Françoise Sagan, Dominique Fernandez, Georges Dumézil ou la sculptrice Tamara de Lempicka.

Et il en va de même de Simone de Beauvoir, Jean Genet, Roger Peyrefitte, Jean Marais et Julien Green, qui adoptèrent des majeurs. Mais on remarquera qu'il n'est pas question ici d'associations, encore moins de mouvements militants, il s'agit seulement de figures isolées, de personnages historiques, d'artistes ou d'intellectuels reconnus. À cet égard, il faut donc ranger à part le cas d'André Gide, qui voulait « peser sur la société »,

* Voir en annexe 3, p. 324, pour une vue d'ensemble de l'homoparenté dans le monde.

et se considérait à bon droit comme un pionnier de la famille homoparentale*.

Ce qui change la donne aujourd'hui est l'irruption de l'homosexualité parentale dans le débat public. Elle est de plus en plus et de mieux en mieux assumée, expliquée aux enfants, vécue au grand jour, et bénéficie d'une large couverture médiatique. À partir d'un noyau de précurseurs, l'homoparentalité s'est installée dans notre quotidien, comme une question de société récurrente sur la scène politique française. Et elle n'est pas près d'en sortir. Car si les familles homoparentales sont sorties de l'ombre et du silence, propices aux marginalisations, bref si les parents homosexuels tentent désormais d'acquérir légitimité et dignité, c'est moins pour eux-mêmes, ou par militantisme, que pour leurs enfants.

* Voir dans la seconde partie, p. 141, l'entretien avec sa fille, Catherine Gide.

1. LA FAMILLE S'AGRANDIT

LES SIX FORMES D'HOMOPARENTALITÉ

Comment les enfants d'homos viennent-ils au monde? Certains sont nés dans un couple hétérosexuel qui s'est ensuite séparé. L'un des deux parents s'est révélé homosexuel et a souhaité vivre en conséquence. Les enfants nés de telles unions ont donc un père et une mère séparés, comme dans n'importe quel autre divorce. Si elle se produit, la recomposition familiale se colore d'une dimension homosexuelle, mais le parent devenu homo se verra souvent pénalisé ou ostracisé par des décisions de justice : conditions de rencontre restreintes, interdiction de voir l'enfant avec sa compagne ou son compagnon de même sexe, etc.

Des enfants peuvent naître dans des couples de femmes : l'une des deux aura recouru à une procréation médicalement assistée (PMA) avec don de sperme, souvent anonyme, mais il lui aura fallu se rendre une fois par mois en Belgique, aux Pays-Bas ou en Espagne. Ces pays, contrairement à la France, autorisent la PMA pour les femmes en couple ou seules. Et, pour l'instant, la fin de cet exil procréatif n'est aucunement envisagée par les législateurs. Dans nos maternités naissent donc des bébés conçus ailleurs. L'enfant, qui est très souvent la concrétisation de l'amour du couple lesbien, ne peut avoir qu'un parent légal.

Bien des enfants sont désormais élevés par au moins un parent homosexuel assumé. Ces familles « homoparentales » recouvrent diverses réalités, que connaissent aussi les autres : adoption, procréation médicalement assistée, mères porteuses, parenté sociale, coparentalité.

Que deviennent ces nouvelles formes de parenté quand elles s'incarnent dans des couples de même sexe ? Elles suscitent de nombreuses questions et des réactions, souvent violentes, dont les échos retentissent en chacun de nous comme à tous les niveaux de la société.

Riche de données, de témoignages, de comparaisons avec d'autres pays et d'analyses, cet ouvrage entend intervenir dans le débat sur l'homoparentalité et sa reconnaissance légale. À la fois engagé dans la bataille qu'il retrace et soucieux d'en éclairer les étapes et la complexité, il se veut utile à tous ceux qui s'intéressent aux transformations actuelles qui touchent à la famille et aux représentations qui la fondent.

ÉRIC GARNIER est professeur en lycée professionnel. De 2002 à 2008, il a présidé ou coprésidé, avec Martine Gross puis Wanda Marin, l'Association des parents gays et lesbiens. Il a aussi siégé au Conseil consultatif des familles à Paris.

19 €



ISBN: 978-2-36280-009-2

Extrait de la publication